



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 106812

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui faire connaître le bilan des expérimentations menées dans le cadre du nouveau dispositif de surveillance et d'annonce des crues entré en vigueur le 5 juillet 2006.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au bilan des expérimentations menées dans le cadre du nouveau dispositif de surveillance et d'annonce des crues entré en vigueur en juillet dernier. L'expérimentation de la vigilance crue a mis en évidence tout l'intérêt que représente la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif. Celui-ci, dont l'outil central est la carte de vigilance crues vise à apporter une anticipation la plus grande possible pour les phénomènes de crues, sur les réseaux des cours d'eau réglementaires suivis par l'État. À la différence de la vigilance météorologique établie par l'État, la vigilance hydrologique est établie par tronçon, ce qui permet de suivre l'évolution des crues au cours du temps et le développement de la situation sur le terrain. L'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion de crise souligne l'intérêt que présente la collaboration étroite entre les experts hydrologues et les gestionnaires de la crise à travers cette nouvelle procédure. Le dispositif de vigilance crues satisfait les intervenants de la sécurité civile. Il est considéré comme une nette amélioration par rapport au dispositif antérieur, à savoir le dispositif d'annonce de crues. La vigilance « crues » est un dispositif récent, mis en oeuvre de manière opérationnelle en juillet dernier. Un bilan de cette première année de mise en place de cette nouvelle procédure est prévue pour l'été 2007.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106812

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10493

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1809